



Secteur de Maubeuge

PROJET CHANGEMENT DE GAZ DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

Kit à destination des entreprises

**Bascule en gaz H entre février et
mars 2028**

Sommaire :



Le changement de gaz

Contexte



Le passage au gaz H

Votre rôle et celui de GRDF



La phase d'inventaire

Votre rôle et celui de GRDF



Contactez-nous

Pour en savoir plus



La phase de réglages

Votre rôle et celui de GRDF

Qui est GRDF ?

Principal distributeur de gaz en France, **GRDF** achemine chaque jour le gaz à plus de 11 millions de clients pour se chauffer, cuisiner ou encore se déplacer, quel que soit leur fournisseur.

Nous concevons, construisons, exploitons et entretenons le plus grand réseau de distribution d'Europe (200 715 km).

Genèse du projet et rôle de GRDF :

Une grande partie des clients de la région des Hauts-de-France est alimentée en gaz naturel provenant du gisement de Groningue aux Pays-Bas (gaz B). *Pour des raisons de baisse de production de ce gisement, ce gaz ne sera plus distribué.* Le gaz H, qui dessert déjà plus de 10 millions de clients partout en France, le remplace progressivement d'ici 2029.

- *GRDF vous accompagne tout au long du processus du changement de gaz : inventaire, réglages puis arrivée du gaz H. Tous les clients alimentés en gaz B sont concernés.*
- *GRDF ne vend ni n'installe aucun équipement.*
- *GRDF n'est pas un fournisseur. Vous êtes libre de choisir votre fournisseur d'énergie et vous pouvez décider d'en changer à tout moment. Pour en savoir plus, rendez-vous sur energie-info.fr*

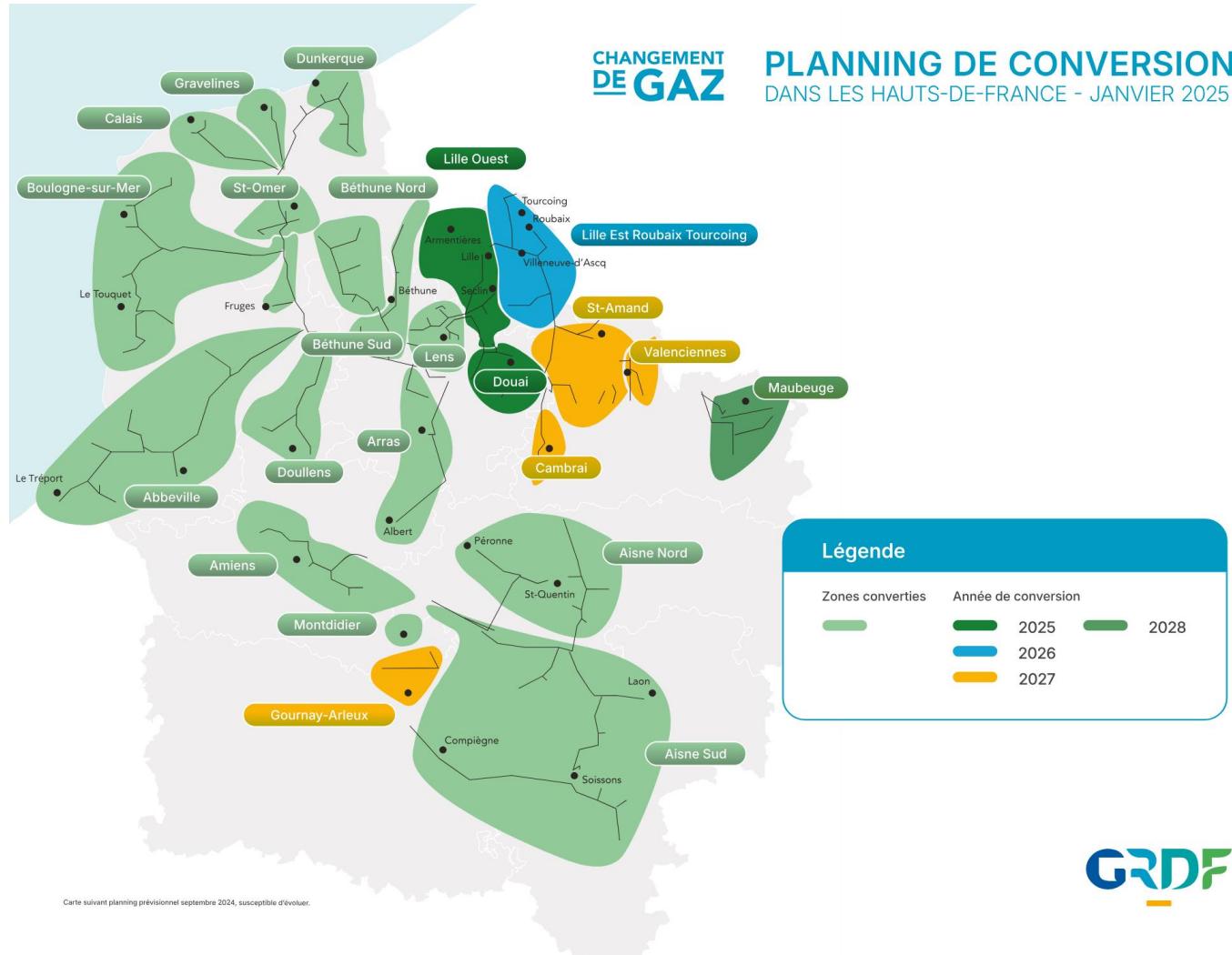


Le projet Changement de gaz : les trois principales étapes de la conversion

Le changement va s'opérer en 3 étapes

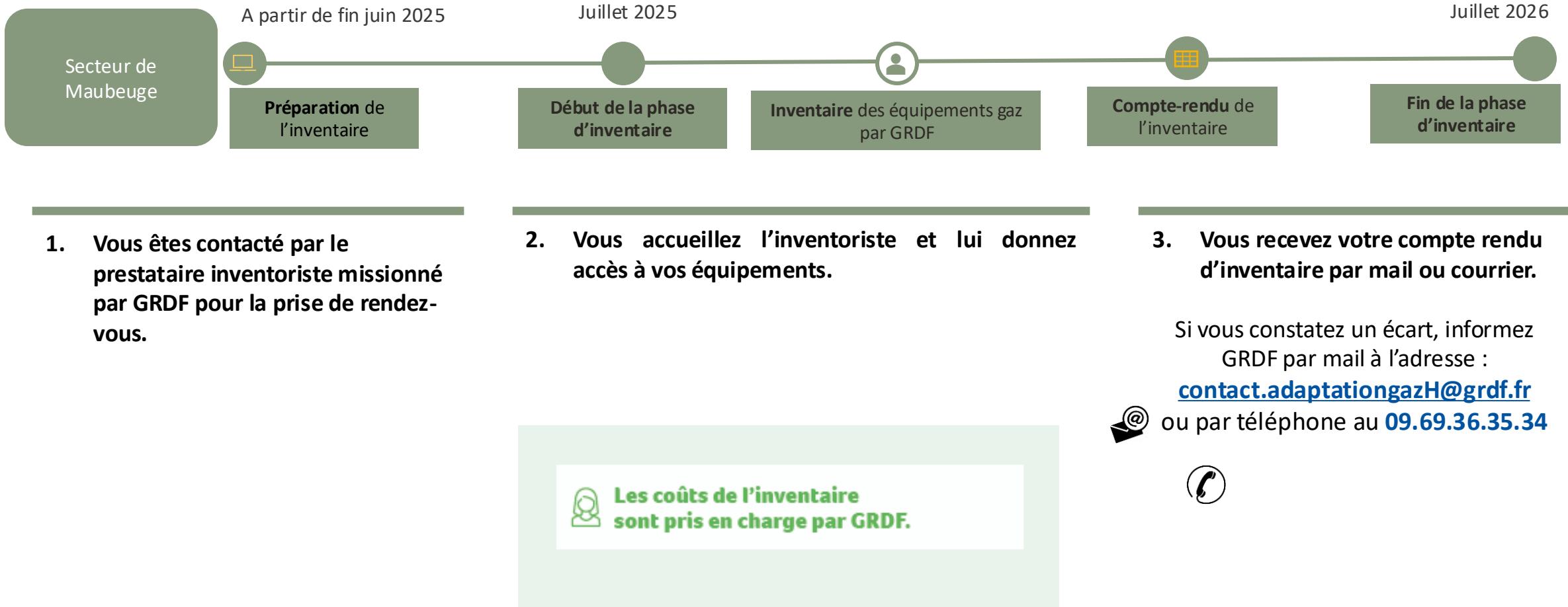


Le projet Changement de gaz : une conversion secteur par secteur

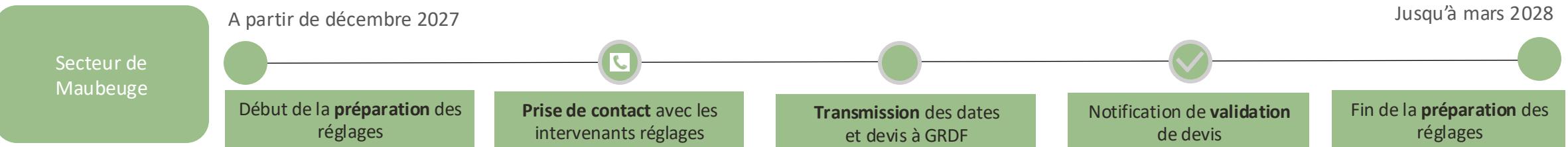


Ici carte interactive ma
commune est-elle
concernée ?

La phase d'inventaire : l'inventaire des équipements gaz débute 2 ans avant le passage au gaz H



La phase de réglages : Préparation des devis de réglages un an avant le passage en gaz H



1. **Vous prenez contact avec vos intervenants habituels d'entretien.** Vous leur demandez les devis et organisez avec eux les réglages de vos équipements fonctionnant au gaz naturel.

2. **Vous transmettez les devis de réglages à GRDF par mail à l'adresse contact.adaptationgazh@grdf.fr**

3. **Vous recevez un mail ou un courrier de la part de GRDF vous informant que les montants des devis de réglages préalablement transmis sont validés.**





La phase de réglages – Le réglage de vos appareils de décembre 2027 à mars 2028

Secteur de Maubeuge

A partir de décembre 2027

Début de la phase de réglages



Signature électronique de l'attestation (1)



Changement du détendeur par GRDF (2)



Réglage des appareils (3)

Jusqu'à mars 2028

Fin de la phase de réglages

1. Vous signez électroniquement l'attestation de préparation au Changement de Gaz. La signature de ce document est **obligatoire** et indépendante de toute autre action (devis, date de réglage, validation du montant d'indemnisation). En signant ce document, vous attesterz avoir pris toutes les dispositions nécessaires concernant les équipements alimentés en gaz avant le Changement de Gaz.



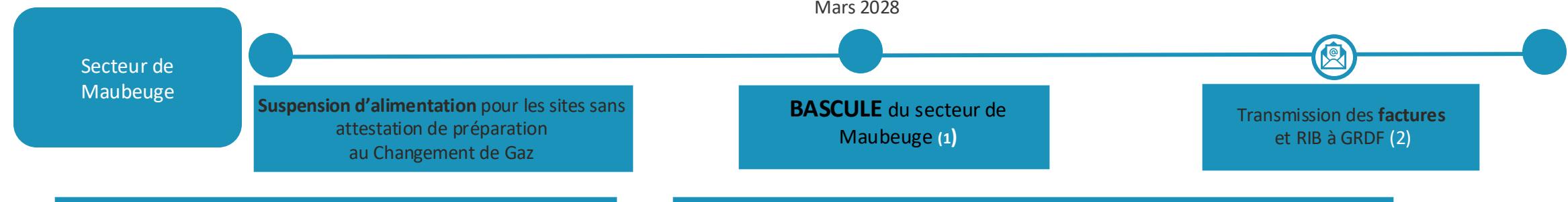
L'attestation de préparation au Changement de Gaz signée est obligatoire. Si cette étape n'est pas réalisée, vous risquez la suspension d'alimentation en gaz de votre site.

Lien vers l'attestation de préparation au changement de gaz

2. Changement de détendeur par GRDF ou un prestataire. GRDF vous contactera afin de planifier une intervention sur votre poste de livraison si nécessaire. Pour les clients concernés : vous accueillez l'intervenant missionné pour le remplacement ou le réglage du détendeur dans le coffret. Cette opération implique une coupure temporaire de l'alimentation en gaz naturel et devra être réalisée en amont de toute opération de réglage de vos équipements.

3. Vos intervenants réalisent les réglages de vos équipements. Selon les équipements, ces réglages peuvent avoir lieu avant, pendant ou après l'arrivée du gaz H.

Le passage au gaz H : arrivée du gaz H et indemnisation



 1. Vous serez informé par courrier de l'arrivée effective du gaz H dans votre commune.

2. INDEMNISATION :
Le processus de remboursement est simple et se fait par virement.
Pour cela, transmettez votre facture, votre RIB, à GRDF PAR MAIL à
l'adresse contact.adaptationgazH@grdf.fr

Votre facture doit être à l'entête de votre entité (entreprise,
association, collectivité,...)
et à l'attention de :

GRDF Direction Clients – Territoires Nord-Ouest
Projet Changement de Gaz
76 rue Rachel Lempereur
59031 Lille Cedex



5

Contactez-nous :



PAR MAIL

contact.adaptationgazH@grdf.fr

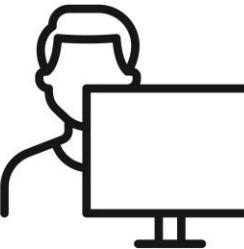


PAR TELEPHONE

GRDF SERVICE CLIENT

Prix d'un appel local depuis un poste fixe. Du lundi au vendredi de 8h à 17h.

N° Cristal 09 69 36 35 34
APPEL NON SURTAXÉ



SITE INTERNET

Changementdegaz.grdf.fr